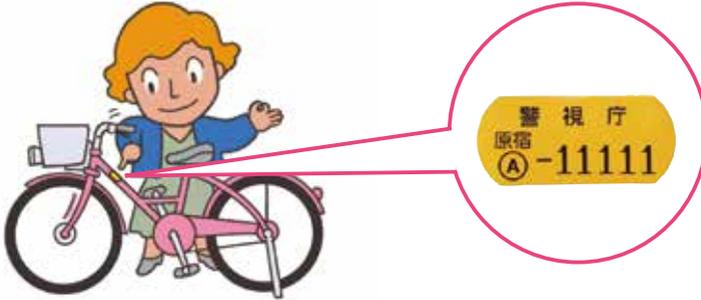


Les précautions à prendre quand vous circulez en vélo

- ◆ Si vous achetez ou obtenez un vélo, vous devez l'enregistrer auprès des autorités.



Si vous achetez un vélo ▶ Vous devez l'enregistrer auprès des autorités

Si vous obtenez un vélo ▶ Vous devez signaler le changement de nom de propriétaire auprès des autorités



* Vous pouvez effectuer le changement de nom de propriétaire auprès du magasin de vélo le plus proche. A cet effet, veuillez vous équiper de 500 yens (de commission), de votre carte de séjour et de la carte d'enregistrement de votre vélo (si vous l'avez).

- ◆ Veuillez stationner votre vélo dans un parking à vélo.

Si vous stationnez votre vélo non pas dans un parking à vélo, mais devant une gare sans permission...



Il sera mis en fourrière !



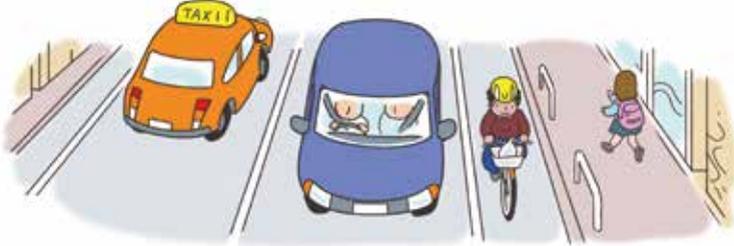
Pour récupérer un vélo mis en fourrière, Vous devrez rembourser les frais de mise en fourrière.

Ex : Arrondissement de Toshima → 5 000 yens
Arrondissement de Shinjuku → 3 000 yens

◆ Au Japon, la législation concernant l'automobile s'applique également au vélo !

Les 5 règles du cycliste

- 1 En principe, le vélo roule sur la chaussée et exceptionnellement sur le trottoir.

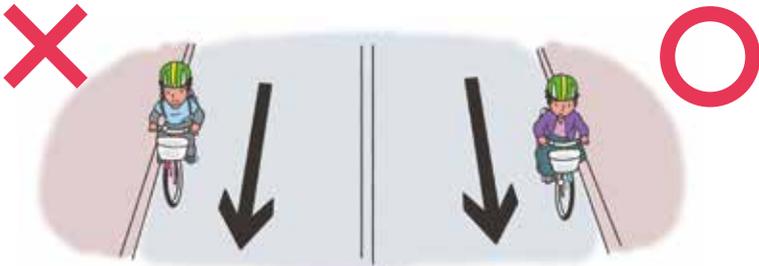


Cependant, il est possible de rouler sur le trottoir dans les cas suivants :

- S'il y a un panneau de signalisation autorisant la circulation des vélos
- Si le cycliste a moins de 13 ans, plus de 70 ans ou s'il a un handicap
- S'il est difficile de rouler sur le côté gauche de la chaussée en cas de travaux notamment.

- 2 Rouler sur le côté gauche de la chaussée

* Veuillez circuler sur le côté gauche de la chaussée.



- 3 Sur le trottoir le piéton est prioritaire, veuillez rouler doucement côté chaussée.



* Sur une voie comportant un panneau de signalisation autorisant la circulation des vélos, vous devez circuler sur le côté chaussée du trottoir. Si votre présence gêne les piétons, veuillez vous arrêter pour les laisser passer.

4 Respecter les règles de sécurité

- L'alcool au guidon, rouler à deux sur un vélo et rouler côte-à-côte sont interdits
- Allumer la lumière le soir
- Respecter les feux au carrefour et marquer l'arrêt en vérifiant que la route est dégagée.



5 Port du casque recommandé



* Quand vous circulez en vélo à Tokyo, nous vous recommandons de porter un casque.

◆ Le contrôle des cyclistes en infraction a été renforcé.



Depuis le 1^{er} juin 2015,

Un cycliste pris plus de 2 fois en l'espace de 3 ans pour conduite dangereuse telle qu'ignorer un feu ou ne pas marquer l'arrêt...



Se verra dans l'obligation de suivre un stage sous 3 mois

Sous peine de...



Une amende de 50 000 yens maximum